

Scolaire repas végétarien : la cantine y prend goût

Depuis le 1er février, les cantines scolaires et des accueils de loisirs de la commune proposent une offre de restauration élargie.



Aux menus traditionnels et sans porc s'ajoute un menu végétarien qui est quotidien. Jusqu'ici, ce dernier n'était proposé qu'une fois par semaine. Chaque enfant a donc le choix de son repas, défini pour toute l'année scolaire. Explications par Fatima Menzel, Conseillère municipale déléguée au Périscolaire.

Pourquoi proposer aux écoliers ce troisième menu ?

C'était un engagement de campagne. Nous avons constaté qu'il y avait une attente des familles, et nous sommes à l'écoute de leurs besoins. Nous avons mené une concertation en octobre avec les fédérations de parents d'élèves.

Nous avons mis en place une commission cantine restauration, dans l'esprit de la démocratie participative que nous souhaitons plus largement initier sur la ville. Il a ensuite été demandé aux parents de préciser quel serait le repas choisi pour leur enfant. Une période d'évaluation d'un mois est prévue en février. Un questionnaire de satisfaction sera distribué, pour voir si notre prestataire Sodexo-Les Petits Gastronomes répond aux attentes en matière de qualité et de variété. Une quarantaine de recettes sont proposées. 70 % d'entre elles sont du « fait maison ». Le bio représente à minima 20 % des aliments. Sa part est vouée à augmenter. Les résultats de l'évaluation seront présentés. La commission participe à ce suivi.

Qu'entend-on par végétarien ?

Conformément à la loi EGalim, appliquée depuis novembre 2019 pour toute la restauration scolaire, un repas végétarien est à base de protéines végétales (légumineux, céréales...) et peut également comporter des œufs ou des produits laitiers. Soyons clairs : tous les apports nutritionnels sont couverts. Il n'y a pas de carences. Nous travaillons avec des spécialistes de la nutrition pour mener ce projet.

Est-ce que cela entraîne un surcoût pour les familles ?

Il n'y a aucun impact sur le budget des familles. Le léger surcoût engendré est entièrement supporté par la ville.